

Affaire suivie par :
Armelle FELLAHI
Tél : 05 67 76 53 52
Mél : armelle.fellahi@ac-toulouse.fr

279 Rue Pierre Carrère
12000 RODEZ

Rodez , le 19 novembre 2020

L'inspectrice d'académie, directrice académique des
services de l'éducation nationale

à
Mesdames les directrices , messieurs les directeurs
d'école publique

Objet : aménagement des 18 heures d'animation pédagogique – Directeurs d'école

Dans le contexte de crise sanitaire et sécuritaire que traverse actuellement notre pays, les directrices et directeurs d'école sont fortement sollicités au quotidien. Chaque jour, vous êtes les premiers interlocuteurs des familles et devaient répondre aux questions, aux incompréhensions, voire aux contestations.

Grâce à votre engagement et à votre capacité à mobiliser vos collègues de manière collégiale, à rassurer les parents et les enfants, l'accueil des élèves se fait dans les meilleures conditions ; les apprentissages se poursuivent pour chacun, ce qui est essentiel.

Dans l'esprit de la circulaire du 25 août 2020 relative aux directeurs d'école, publiée au BO n°32 du 27 août 2020, consciente que vous avez besoin, en tant que directeur ou directrice, de temps pour exercer vos missions, je vous propose d'aménager, pour cette année 2020-2021, les 18 heures d'animations pédagogiques, de la façon suivante :

- *Pour les directrices et directeurs positionnés sur les animations pédagogiques de cycle 1 et 3 :*

Sur les 6 heures prévues pour des échanges entre pairs:

- 3 heures sont laissées à votre libre utilisation au bénéfice de l'école
- 3h resteront dédiées aux échanges entre pairs

- *Pour les directrices et directeurs positionnés sur les animations de cycle 2*

Les 3 heures, initialement prévues pour des échanges entre pairs, sont laissées à votre libre utilisation au bénéfice de l'école.

Cependant, afin de maintenir la possibilité pour celles et ceux qui le souhaiteraient de pouvoir échanger entre pairs avec l'équipe de circonscription, 3 heures seront proposées, durant les mois à venir, dans chaque circonscription en visioconférence sous la responsabilité de l'IEN. Votre participation se fera alors sur la base du volontariat.

Je profite de ce courrier pour vous rappeler que depuis cette rentrée scolaire 2020-2021, vous avez une interlocutrice privilégiée, madame Sandra Constans, référente départementale des directeurs d'école pour toute question ou sujet relatifs à vos missions de directeur vous pouvez la joindre à l'adresse courriel suivante:

cpd12-mission1d@ac-toulouse.fr

De même, existe dans le département, depuis l'année scolaire dernière, un groupe départemental des directeurs d'école. Représentatif des différents territoires et des différents types d'école, il a vocation à faire émerger les difficultés que vous pouvez rencontrer au quotidien afin de trouver ensemble des solutions (simplification des procédures, accessibilité des outils...). Je remercie les directrices et directeurs qui y participent activement et ont renouvelé leur engagement dans ce groupe de travail pour cette année scolaire. Nous vous tiendrons régulièrement informés des résultats de ses travaux.

Je vous remercie très sincèrement pour la constance et la sincérité de votre engagement pour le plus grand bénéfice des élèves de l'Aveyron. Les services de la DSDEN, les inspectrices et inspecteur de circonscription et leurs équipes, et moi-même sommes à votre écoute.



Armelle FELLAHI